

Québec, le 8 juillet 2015

Objet : Addenda numéro 1 à l'appel d'offres P22899-2

Description : Appel d'offres pour la préqualification de suite de progiciels de gestion intégrés
Étape B : Intégrateurs de suite

Madame, Monsieur,

La Société de l'assurance automobile du Québec désire, par la présente, apporter des précisions et modifications à l'appel d'offres ci-dessus mentionné.

Veuillez prendre note que les questions sont transcrites tel que présenté.

1- Question

L'exigence A, au point 2, indique « Avoir des revenus générés par cette pratique qui sont supérieurs à 250 millions de dollars canadiens annuellement, et ce, au cours des trois (3) exercices financiers précédant la date de publication du présent appel d'offres; pour ce faire, le prestataire de service doit fournir toute documentation pertinente comme des extraits de rapports annuels, des articles de firmes de prospective comme Gartner ou Forester ou tout autre document jugé à propos. Le prestataire de services, pour répondre à cette exigence, dispose d'un maximum d'une page excluant la documentation.

a) Nous aimerions avoir les précisions suivantes :

- i. Nous avons acquis une entreprise en cours d'exercice financier de 2012. Pouvez-vous nous confirmer que pour les fins du calcul des revenus générés, nous pouvons inclure, pour l'exercice financier de 2012, la totalité des revenus de l'entreprise acquise.
- ii. Considérant que nos revenus ne sont pas comptabilisés, présentés et publicisés par centre d'expertise, pouvez-vous nous confirmer qu'une lettre du vice-président finance de l'organisation sera jugée comme un « document jugé à propos ».

1- Réponse

- i. Oui, pour les revenus liés à la présence d'une pratique spécifique à l'éditeur de la suite sur laquelle vous désirez vous préqualifier.
- ii. Oui, la Société comprend les contraintes et accepte la proposition.

2- Question

Nous comprenons qu'au point 3 du cahier des charges, on présente en A) des exigences et en B) des critères. Lorsque l'on consulte la grille d'évaluation présentée en page 80 du cahier des charges, on constate que la SAAQ jugera que sur les critères. Pouvez-vous nous confirmer que les exigences ne seront pas considérées dans la conformité des réponses des prestataires de services?

2- Réponse

Les exigences en A) tel qu'indiqué au document d'appel d'offres se doivent d'être tous rencontrés sinon la soumission se verra être déclarée non acceptable et sa soumission sera automatiquement rejetée. Les critères en B) évalué par comité se doivent d'avoir tous atteint le « niveau de performance acceptable » tel que définis à la grille d'évaluation en C).

3- Question

Lors de notre réponse, nous devons, en tant que firme, démontrer notre expertise ainsi que notre bassin. Nous comprenons que la SAAQ exige que l'expertise soit détenue par la firme qui dépose l'offre, mais comprenons moins que le bassin présenté ne puisse être composé de ressources de firmes partenaires (exemple, des sous-contractants) puisque seulement les « pigistes » sont acceptés. Alors, est-ce qu'il serait possible à ce niveau, de bonifier le bassin des ressources pour inclure également des sous-contractants qui seraient associés à notre offre?

3- Réponse

Le présent appel d'offres vise à pré-qualifier des intégrateurs aptes à répondre aux besoins de la Société pour son important programme de transformation organisationnelle, et non un regroupement de firmes. C'est pourquoi, à cette étape, les sous-contractants ne sont pas permis, toutefois les pigistes sont acceptés uniquement dans le calcul de la grille du critère 3.2. Il est à noter que le prochain appel d'offres combiné Solution d'affaires et services professionnels permettra les sous-contractants.

4- Question

Au critère 3.2, vous indiquez comme attente que le prestataire de services doit démontrer :

- a. Qu'il dispose d'un bassin adéquat de conseillers formés et expérimentés sur la suite de progiciels de gestion intégrés (senior, intermédiaire, et junior définis à la grille «Expérience du bassin de conseillers professionnels – suite de progiciels de gestion intégrés ») et que leurs expériences de travail couvrent tous les types de services professionnels suivants :
 - i. Intégration fonctionnelle;
 - ii. Intégration technologique;
 - iii. Formation;
 - iv. Gestion du changement;
 - v. Communication;
 - vi. Assistance à la gestion (gestion de projet, gestion d'équipe);

Selon notre expérience, les méthodologies de gestion du changement, de communication et de gestion de projet, bien que spécifiques à chaque suite de progiciels, sont structurées selon les mêmes pratiques exemplaires et recouvrent les mêmes grandes phases et activités. Nous considérons que les conseillers détenant de l'expérience dans l'implantation d'une suite de progiciels, quelle qu'elle soit, sont aptes à gérer les changements, les communications et l'assistance à la gestion liés à l'implantation de la solution retenue.

En conséquence, est-il possible pour la SAAQ de prendre en compte l'expertise de gestion du changement, de communication ainsi que d'assistance à la gestion à l'expérience sans la limiter à la suite de progiciels sur laquelle le fournisseur désire se qualifier?

4- Réponse

La Société maintient sa demande et considère important que tous les conseillers soit formés et expérimentés sur la suite de progiciels de gestion intégrés.

Elle juge essentiel que les ressources comprennent bien la méthodologie et l'aient utilisée dans des mandats antérieurs.

Compte tenu des liens entre les différents types de services professionnels et la réutilisation des biens livrables à des fins diversifiées, ce critère est facteur clé de cohérence et de cohésion, de vélocité et d'agilité. Il devient aussi un facteur de productivité quand on considère l'utilisation d'accélérateurs, d'exemples et de gabarits spécifiques à la suite de progiciels de gestion intégrés.

5- Question

De plus, en lien avec cette même exigence, la SAAQ exige pour plusieurs profils, que la firme détienne au moins 500 ou 100 ressources, selon les profils. Est-ce que la SAAQ pense avoir besoin d'autant de ressources pour réaliser ce projet et si non, est-ce possible d'alléger le nombre minimal demandé.

5- Réponse

Nous voulons avoir l'assurance que les intégrateurs sélectionnés aient l'envergure pour nous supporter tout au long de notre important programme de transformation. Par contre, nous acceptons de modifier le critère 3.2 de la façon suivante :

Formation : Minimum 50 incluant les pigistes
Gestion du changement : Minimum 50 incluant les pigistes
Communication : Minimum 25 incluant les pigistes

La grille du critère 3.2 est modifié comme suit :

Nb. de conseillers dans chaque type de services professionnels	Seniors (plus de 15 ans d'expérience)	Intermédiaires (5 à 15 ans d'expérience)	Juniors (moins de 5 ans d'expérience)	Total	Bassin de pigistes	CV de référence Nom du conseiller senior présenté
Intégration fonctionnelle						
Total (minimum 500 incluant les pigistes)						
Au Québec						
Aptes à travailler en français à Québec						
Intégration technologique						
Total (minimum 500 incluant les pigistes)						
Au Québec						
Aptes à travailler en français à Québec						
Formation						
Total (minimum 50 incluant les pigistes)						
Au Québec						
Aptes à travailler en français à Québec						
Gestion du changement						
Total (minimum 50 incluant les pigistes)						
Au Québec						
Aptes à travailler en français à Québec						

Nb. de conseillers dans chaque type de services professionnels	Seniors (plus de 15 ans d'expérience)	Intermédiaires (5 à 15 ans d'expérience)	Juniors (moins de 5 ans d'expérience)	Total	Bassin de pigistes	CV de référence Nom du conseiller senior présenté
Communication						
Total (minimum 25 incluant les pigistes)						
Au Québec						
Aptes à travailler en français à Québec						
Assistance à la gestion						
Total (minimum 100 incluant les pigistes)						
Au Québec						
Aptes à travailler en français à Québec						
Experts par industrie						
Experts d'industrie – Services publics						
Total						
Au Québec						
Aptes à travailler en français à Québec						
Experts d'industrie – Assurance						
Total						
Au Québec						
Aptes à travailler en français à Québec						
À titre d'information seulement – ne fait pas partie des attentes						
Experts d'industrie – Gestion de l'immatriculation de véhicules et/ou gestion du permis de conduire						
Total						
Au Québec						
Aptes à travailler en français à Québec						

6- Question

Au niveau du critère 3, il est demandé que la firme dispose d'une méthodologie de mise en œuvre de la suite de progiciels de gestion intégrés. Serait-il possible de préciser le mot « dispose » à savoir si le prestataire de services est propriétaire d'une méthodologie reliée à la suite de progiciel de gestion intégrée OU si le prestataire de service a déjà utilisé une méthodologie, appartenant à un tiers qui est relié à la suite de progiciel de gestion intégrée.

6- Réponse

Il peut s'agir d'une méthodologie propriétaire ou d'une méthodologie appartenant à un éditeur (Oracle ou SAP). L'intégrateur doit faire la preuve qu'il possède la connaissance de cette méthodologie, et qu'il possède également des accélérateurs, des gabarits et des outils spécifiques à cette méthodologie.

7- Question

Du côté présentation de l'offre, la SAAQ exige que le document présenté soit rédigé en utilisant la police « Time New Roman 12 ». Or, dans la document transmise, la SAAQ a fourni des gabarits de tableaux dont cette police diffère de celle demandée. Doit-on alors présenter les tableaux en utilisant la fonte demandée (Time New Roman 12) ou bien conserver celle des tableaux présentés dans le document d'appel d'offres.

7- Réponse

Les tableaux doivent contenir les mêmes dispositions que ceux présentés au document d'appel d'offres. La police time new roman 12 et le format de page 8 po ½ par 11 po concerne la réponse du prestataire de services lorsqu'il lui est demandé de démontrer sa réponse aux attentes du critère en fonction du maximum de pages indiqué.

8- Question

Dans la grille sur la page 75, vous demandez le nombre de pigistes. Par contre, sur la page 84, il est indiqué qu'aucun sous-contractant n'est permis. Est-ce que vous pouvez clarifier vos exigences vis-à-vis la sous-traitance?

8- Réponse

Veuillez prendre note que l'article 4.5 « Sous-contrat » de la page 84 est modifié comme suit :

4.5 « SOUS-CONTRAT »

Aucun sous-contractant n'est permis à l'exception du bassin de pigiste, et ce, uniquement pour le calcul de la grille « Expérience du bassin de conseillers professionnels – suite de progiciels de gestion intégrés » du critère 3.2.

Il est entendu par pigiste un travailleur encadré et utilisant les méthodes et procédures de votre firme.

9- Question

Nous avons un grand souci de vous fournir une réponse de qualité. Pour ce faire, nous devons solliciter nos experts mondiaux de nos centres d'expertise. Considérant la période de vacances estivales (mondiale) qui vient tout juste de débuter et compte-tenu des efforts requis pour fournir les informations exigées (en nombre d'intervenants et aussi en quantité d'information à recueillir et à valider), nous demandons à la SAAQ un délai supplémentaire jusqu'au 15 septembre 2015 pour déposer la soumission.

9- Réponse

Nous acceptons de donner un délai d'une semaine pour déposer les soumissions, soit jusqu'au 22 juillet 2015 à 15h.

Veuillez prendre note que l'article 1.2 « Délai de l'appel d'offres et lieu de réception des soumissions » est modifié de sorte que les soumissions doivent être présentées avant 15h, le 15 juillet 2015.

Veuillez remplacer l'annexe 10 – Feuille de retour par celle jointe au présent addenda.

L'article 1.2 doit se lire maintenant comme suit :

Les soumissions concernant le présent appel d'offres doivent être présentées **avant 15 h, heure en vigueur localement, le 22 juillet 2015**, à l'adresse suivante :

Société de l'assurance automobile du Québec
Accueil et renseignements - « Dépôt des soumissions »
333, boul. Jean-Lesage, rez-de-chaussée Ouest
Case postale 19600, succ. Terminus
Québec (Québec) G1K 8J6

Les heures d'ouverture des bureaux de la Société sont de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.

Le présent addenda numéro 1 est émis en date du 8 juillet 2015 et fait partie intégrante du document d'appel d'offres numéro P22899-2.

Il est convenu que tous les autres termes et conditions de l'appel d'offres demeurent inchangés.

***Service de la conformité en gestion contractuelle
et de l'attribution des contrats***

333, boul. Jean-Lesage, E-1-22

Québec (Québec) G1K 8J6

Courriel : pgi.ao@saaq.gouv.qc.ca

ANNEXE 10 – FEUILLE DE RETOUR

De _____

SOUMISSION

Société de l'assurance automobile du Québec

Accueil et renseignements - « Dépôt des soumissions »

333, boul. Jean-Lesage, rez-de-chaussée Ouest

Case postale 19600, succursale Terminus

Québec (Québec) G1K 8J6

N° de la soumission : **P22899-2**

=====

Projet : **Appel d'offres pour la préqualification de suite de progiciels de gestion intégrés**
Étape B : Intégrateurs de suite

Cette soumission devra nous être parvenue avant :

15 h le : 2015 07 22
année mois jour

quel que soit le mode d'envoi, sans quoi elle sera retournée.